



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 14909

Texte de la question

M Claude Galametz attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur les difficultes rencontrees par les personnes admises a beneficier d'emplois reserves a occuper effectivement ces emplois. Les delais d'attente, souvent tres longs, rendent frequemment inapplicable la legislation dans ce domaine. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures sont envisageables pour ameliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre est conscient des difficultes rencontrees par les handicapes qui souhaitent obtenir un emploi reserve et s'attache a les pallier. Ces difficultes tiennent au desequilibre important entre la nature et les lieux d'implantation des emplois sollicites par les candidats et ceux offerts par les administrations. En effet, les emplois les plus frequemment demandes sont ceux dont l'acces ne necessite que des connaissances generales ou professionnelles modestes alors que les vacances sont rares en raison des faibles effectifs des corps de fonctionnaires correspondants. Par ailleurs, la priorite traditionnellement accordee par les administrations aux demandes de mutation des fonctionnaires deja en activite a pour effet de rarefier le recrutement dans le Midi de la France et en Bretagne. Pour remedier a ces difficultes, le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre se propose de rationaliser les procedures d'examen et de classement des candidatures. Il cherchera notamment a : 1o diminuer les delais d'attente ; 2o lier l'organisation des examens d'aptitude professionnelle et l'inscription sur les listes de classement a l'existence de vacances effectives ; 3o modifier la nomenclature des emplois en l'adaptant aux conditions reelles du recrutement ; 4o intervenir aupres des etablissements publics pour que des offres d'emploi soient reellement faites et que ces etablissements deviennent plus actifs et plus solidaires dans le domaine de l'accueil des handicapes. Ces mesures devraient permettre une amelioration sensible de la situation des interesses.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14909

Rubrique : Emplois reserves

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2863